

«Il faudrait pour le bonheur des Etats que les philosophes fussent Rois et que les Rois fussent philosophes»

Platon in La République

SID-AHMED GHOZALI AU SOIR D'ALGÉRIE

Histoire des nationalisations, politique pétrolière et bonne gouvernance

15^e partie

«J'ai entendu plus d'une fois le président Chadli dire à ses hôtes : «Vous ne cessez de répéter que Gorbatchev est le réformateur du siècle. Mais en Algérie, c'est en 1980 que j'ai initié les réformes, dix ans avant Gorbatchev !»

Entretien réalisé par Mohamed Chafik Mesbah

Mohamed Chafik Mesbah : A propos du président Chadli, comment jugez-vous, a posteriori, sa position vis-à-vis de ce qui fut appelé «le programme de réformes». Il était véritablement imprégné de ces réformes ou bien a-t-il suivi seulement la vague ?

Sid-Ahmed Ghazali : Je ne peux pas vous dire. Pour avoir été associé à toutes ses rencontres avec les visiteurs étrangers, je l'ai entendu plus d'une fois dire à ses hôtes : «Vous ne cessez de répéter que Gorbatchev est le réformateur du siècle. Mais en Algérie, c'est en 1980 que j'ai initié les réformes, dix ans avant Gorbatchev !» Mais de quelles réformes parlons-nous au juste ? Franchement, je ne sais pas. Quant à ce que vous appelez le programme de réformes ? Dites-moi quelles sont ces réformes ? Quelles sont leurs traces sur notre vie économique, sur nos institutions, sur notre vie politique et culturelle ? Alors je pourrais vous donner des réponses. Rendez-vous compte. Il a été mésestimé du concept de réforme comme d'une machine à produire des anathèmes ou des slogans au service d'une stratégie de prise de pouvoir. Tout le monde a oublié les divisions artificiellement créées au sein du FLN entre «réformateurs» et «conservateurs» entre 1988 et 1990 : elles ne précèdent pas, pourtant, d'une génération spontanée. En vérité, aucun système de réforme digne de ce nom ne peut faire l'économie de la mesure préalable qui consiste à traiter la question de la corruption.

Quel rapport entre les réformes et la corruption ?

La transparence dans la lutte contre la corruption, voilà la mère des réformes, et je m'explique. Je prends l'exemple de l'affaire dite des 26 milliards laquelle s'est déclarée en 1990, je vous le rappelle, sous le gouvernement prétendu réformateur. L'opinion a immédiatement accepté pour «argent comptant» cette thèse des 26 milliards qui se sont immédiatement gravés dans les mémoires comme le «symbole de la corruption du régime durant la décennie 1980». Vingt années plus tard, allez expliquer à une population nouvelle pour laquelle ce chiffre, devenu entre-temps le nom d'un boulevard dans la capitale, allez donc, dis-je, expliquer que ce chiffre a été balancé avec la plus extrême des légèretés par celui-là même sous la responsabilité duquel la prétendue corruption qu'il «dénonce» a sévi. Celui qui aurait dû, selon ses propres déclarations, être l'accusé, est immédiatement passé de manière subliminale au statut de justicier et d'accusateur : Abdelhamid Brahimi, inventeur du chiffre de 26 milliards et membre du comité central du FLN, ne fut invité par aucune autorité de l'époque, ni le chef du gouvernement ni le FLN, à s'expliquer. J'étais ministre des Affaires étrangères et membre éphémère au bureau politique du FLN. J'avais dit : «De deux choses l'une, ou ce que dit Abdelhamid Brahimi est faux et il doit répondre devant la justice d'avoir menti aussi gravement ; ou ce qu'il dit est juste et il doit répondre d'avoir laissé faire car cela s'est passé durant la période où il était le patron absolu de l'économie.» Suite à mes protestations, moi qui étais pourtant le moins susceptible de me sentir concerné par les prétendues turpitudes des années 1980 durant lesquelles j'étais en traversée du désert et en tout cas éloigné de tout centre de décision, il y a bien eu cette commission d'enquête symbolique créée à la va-vite par l'APN. Abdelhamid Brahimi y alla pour justifier vainement son chiffre et en

profita pour témoigner à charge... contre le président. Et là non plus rien. Ni réaction ni mesure, ni aucune autre suite. De la même manière quand un ancien chef d'État «prêtait» publiquement au successeur de Boumediène 15 milliards de dollars (sic), une seule voix s'était élevée pour protester : la mienne. J'étais alors chef du gouvernement et avais dit ma réprobation au cours de l'émission «Mir'at» (miroir) de la Chaîne I. Et c'est ainsi que je fis une proposition de loi sur le mensonge en politique, un projet qui fut immédiatement mis sous le boisseau, autrement dit enterré. Pourquoi ai-je réagi ? Parce c'eût été faire acte d'irresponsabilité que de se taire à l'écoute de ces milliards de dollars qu'on balance sans preuve pour léser l'intégrité des personnes et détériorer en fin de compte et de manière durable la relation entre les citoyens et la chose publique. C'est ce qui peut advenir de pire à une société.

Or, si le président Chadli Bendjedid s'est trouvé lui-même depuis son deuxième mandat ciblé par cette valse des milliards de dollars que l'on a prêtés à une interminable liste d'hommes publics et de cadres dirigeants, c'est bien sous sa propre présidence et dès son premier mandat qu'elle s'est déclenchée et amplifiée. Je ne veux pas faire ici une quelconque allusion à la fable de «l'arroseur arrosé», mais plus gravement noter en premier lieu qu'à force de mettre dans le même sac les hommes publics, sans distinction entre le bon grain et l'ivraie, et faire accroire à l'opinion publique qu'ils sont tous corrompus, on ne ferait pas mieux pour couvrir la vraie grande corruption. Je veux surtout, à travers un énoncé de la problématique de la corruption, souligner que la mère des réformes, quand réforme il y a vraiment, consiste pour les pouvoirs publics, d'abord à s'assurer la participation active et critique des citoyens à l'œuvre de régénération des énergies créatrices nationales. Cette régénération qui doit être le but stratégique de toute réforme authentique, n'est possible que par une crédibilisation des institutions et des hommes, par une nécessaire réconciliation entre les citoyens et la chose publique en général, entre le citoyen et les pouvoirs publics en particulier. Or, seul le fonctionnement transparent d'un système de contrôle par la voie de structures publiques totalement indépendantes du pouvoir exécutif, de structures reconnues comme telles par l'opinion publique et donc crédibles, seule donc la pratique permanente de cette transparence-là est à même de protéger les cadres dirigeants intègres, à la fois contre la calomnie et le discrédit et contre la tentation de transgresser les règles de l'éthique et de la morale en matière d'action publique. Tout le reste est littérature ou, comme je l'ai dit et souligné, instrumentalisation du concept de réformes au profit de desseins politiques personnels.

Considérez vous que nul effort significatif n'a été engagé dans la voie de cette moralisation de la vie publique ?

Je prendrai deux ou trois autres exemples concrets. Il a été mis en honneur durant les décennies 1970 et 1980 les trois critères «d'intégrité, de compétence et d'engagement» suivis de celui de «l'homme qu'il faut à la place qu'il faut». Faute de l'accompagnement institutionnel de ces critères, un accompagnement nécessaire à leur crédibilisation, ils sont demeurés en l'état de mots d'ordre ou de slogans. Aux Etats-Unis, les nominations par le président à tous les hauts postes de la Fonction publique ne sont validées qu'après un «examen de passage» devant une commission ad hoc du congrès : les candidats proposés à ces nominations répondent ainsi, parfois durant



Mouloud Hamrouche chef du Gouvernement réformateur. «Démissionnaire ou démissionné ?»

des semaines, à des questions sur leurs connaissances du domaine de leurs futures compétences comme sur leur vie privée et leur fortune, en public et sous couverture en direct de la télévision. Le système américain rend ainsi l'opinion et ses représentants élus, témoins directs donc juges indépendamment de l'exécutif de la conformité des nominations avec les critères en vigueur dans la société et dans l'administration. Aux Etats-Unis, il n'y a aucun tabou en matière de fortune ou de rémunération. Sauf dans les milieux mafieux ou du grand banditisme, tout est sur la table. Dans les citations d'hommes publics, dans les journaux ou dans les biographies et autres, on va même jusqu'à faire suivre systématiquement le nom et l'âge de la personne citée, du montant de la rémunération annuelle et, des fois, de sa fortune. C'est là-bas une pratique établie depuis des lustres. Toute déclaration mensongère quand elle est un parjure est punie par la loi par des peines très sévères, qui vont jusqu'à «l'impeachment» c'est-à-dire, dans un régime pourtant présidentiel comme celui des Etats-Unis, à chasser un président élu ou tel haut commis élu ou désigné. C'est arrivé avec Richard Nixon. Bill Clinton y a échappé de peu, non pour avoir eu une légère relation avec une stagiaire mais d'avoir menti... sur la nature de ladite relation.

Un autre exemple, pris en Algérie : une loi de la mi-décennie 1990 oblige tout candidat aux présidentielles ou à un poste gouvernemental, à faire une déclaration de patrimoine mobilier et immobilier. Le seul fait que ce fut conçu comme une déclaration unilatérale, c'est-à-dire non soumise à contrôle public institutionnel indépendant, a privé d'emblée cette mesure de toute crédibilité aux yeux de l'opinion. Si vous ajoutez que toutes les déclarations faites étaient manifestement fausses, cela n'a guère contribué qu'à accroître la dérision dont ces mêmes déclarations ont été entourées par l'opinion publique.

Je vais me hasarder à vous poser la même question que celle relative à Kasdi Merbah sur les conditions du départ de Mouloud Hamrouche. C'était un départ naturel, allais-je dire, ou provoqué ?

C'est fifty-fifty. J'ignore l'existence d'une lettre de démission de sa part. On m'a dit qu'il a été démissionné. L'évolution des choses conduit à voir que la réalité est plus subtile que ça. Quand on évoque, en effet, ceux qui étaient derrière la conception du discours du 19 septembre 1988 qui mettait les échecs de la décennie 1980 sur le dos du FLN, et ceux qui ont obtenu le limogeage de Kasdi Merbah, ce sont les mêmes forces informelles des arcanes du pouvoir que l'on évoque. Je

n'exclus donc ni l'hypothèse d'un problème de loyauté quelque part, le long d'une ligne de clivage au sein du microcosme civil et militaire, ni même celle d'une démission qui aurait été «concertée» aux fins de blanchir le sacrifié d'octobre 1988, le FLN et de le remplacer par un nouveau bouc émissaire. Lequel serait... le gouvernement Ghazali, par exemple ?

Du temps où j'étais aux Affaires étrangères, le chef du gouvernement, à peine installé dans ses fonctions, semble avoir suscité des questionnements dans certains milieux de la Défense. J'étais présent au Conseil des ministres où il a dénoncé les services de la Défense comme étant la source d'attaques contre son gouvernement pour obtenir aussitôt le départ du responsable desdits services. C'est un fait unique dans les initiatives et les pouvoirs des chefs de gouvernement depuis l'amendement de la Constitution de novembre 1988. De surcroît, l'opacité dans les actions économiques et financières du chef du gouvernement et dans ses initiatives politiques semble avoir préoccupé le ministre de la Défense au point de s'en montrer suffisamment alarmé auprès du président, puisque c'est une séance d'«explications» qui fut tenue à la présidence, d'un côté les chefs du parti et du gouvernement accompagnés des ministres de l'Intérieur et des Finances, et de l'autre côté de la table, le directeur de cabinet et deux conseillers du président, ainsi que les ministres de la Défense et des Affaires étrangères. Les questions portèrent sur la situation financière du pays, sur les préparatifs des élections communales et sur les tractations politiques qui tournaient autour des futures élections législatives. Après quelques réponses très évasives, données dans une atmosphère d'une grande froideur, la séance tourna court et se solda rapidement par une sorte de fin de non-recevoir à la question posée : «Où allons-nous ?».

A ce propos, un conflit apparent vous a opposé à la direction politique du FLN de l'époque. S'agit-il d'un différend d'ordre doctrinal, portant sur le mode de gestion de l'islamisme politique, ou bien d'une rivalité fondée sur une ambition de pouvoir ?

Une ambition de pouvoir de mon côté ou du côté de mon gouvernement ? Jusqu'à 1998, c'est un présupposé et un préjugé. Une rivalité entre quiconque au sein du FLN et moi ? C'est une fable. Un conflit avec le FLN ? C'est une supercherie : j'étais membre du comité central jusqu'à ma démission du comité central et mon départ du gouvernement en juillet 1992. Si vous considérez l'écrasante majorité du FLN, de sa direction politique, de ses députés et autres élus, je n'ai pas eu de conflit avec ce parti, ni avant, ni pendant, ni après ma mission.

Des différends avec le FLN ? Non jamais. J'ai démissionné du comité central en même temps que du gouvernement en juillet 1992. Par contre, il y a eu une désinformation active sur une vaste échelle aux initiatives d'un réseau occulte et au profit d'un projet politique structuré autour d'une ambition de pouvoir, aux fins de discréditer un chef de gouvernement aux mains nues et agissant à visage découvert.

Mon opposition au FLN ? C'est une controverse, sauf à assimiler indûment à une opposition au FLN ma désapprobation des pratiques du réseau que je n'ai cessé de dénoncer, y compris en mon ancienne qualité de ministre des Affaires étrangères. Les archives de l'APN et des médias audiovisuels en attestent. «Parler d'une inimitié de ma part vis-à-vis de Mouloud Hamrouche, d'une compétition ou d'une rivalité mutuelle est absurde et insensé. C'est une mystification.»

...